

Nouveaux accords d'entreprise OTUS

A) Organisation du temps de travail :

Nouveautés : Incitation au monoripage, mise en place d'une astreinte et modulation du temps de temps de travail sur 4 semaines.

Organisation du temps de travail	OTUS 2018	OTUS 2020
Temps de travail	35 heures/semaine	Aménagement du temps de travail sur 4 semaines et lissage des rémunérations sur 4 semaines
Délai de prévenance pour les changements de durée ou d'horaires de travail	Pas de modulation	<u>En règle générale</u> : 7 jours calendaires avant la prise d'effet. <u>Lorsque l'urgence ou l'imprévisibilité de la situation le justifie</u> , au plus tard 12h avant la prise d'effet.
Heures Supplémentaires	Calculées à la semaine/ payées à la fin du mois pendant lequel elles ont été effectuées	Calculées à la fin de chaque période de 4 semaines et rémunérées sur la période de paie qui suit (ou remplacée par un repos compensateur).
Contingent annuel d'heures supplémentaires	130 h	220h
Temps annexes décomptés dans le temps de travail effectif (=temps de prise et de fin de service consacrés à l'utilisation de la carte ou du disque, prise et restitution de la sacoche, à la préparation du véhicule et au renseignement de la feuille de service).	25 minutes	<ul style="list-style-type: none"> • 15 minutes pour les chauffeurs de véhicules lourds. • 10 minutes pour les chauffeurs de véhicules légers.
Jour férié tombant un jour de repos fixe ou de repos tournant	Temps de récupération accordé	Pas de récupération accordée

B) Rémunérations :

Eléments de rémunération	OTUS 2018	OTUS 2020
Prime d'ancienneté	Pourcentage d'ancienneté du barème conventionnel x salaire de base	Pourcentage d'ancienneté du barème conventionnel x salaire minimal conventionnel
Prime de nuit	Environ : 13€/mois Début des collectes : 5h30 Définition travail de nuit : jusqu'à 6 h	Supprimée Définition travail de nuit : jusqu'à 4 h
Prime « encombrants »	10€ par jour (max : 200€/mois)	Probablement supprimée car non prévue par la CNN (1)
Prime « Végétaux »	7€ par jour de ramassage (max :84€ /mois)	Probablement supprimée car non prévue par la CNN (1)
Prime casse-croûte (2)	6€ par jour	6,60€ par jour
Prime salissure (2)	36.21€	36.21€
Prime transport (2)	88% de la valeur mensuelle du point par jour travaillé	Evolution non renseignée
Prime de panier de nuit (2)	8.988€	Evolution non renseignée
Congé Payés	1/10ème de la rémunération perçue sur la période de référence du 1er juin au 31 mai de chaque année	Evolution non renseignée
Prime vacances	20% rémunération sur période de référence du 1er juin au 31 mai de chaque année payée avant le 30 juin suivant	Supprimée
13ème Mois (2)	1/12ème de la rémunération brute annuelle	Salaire minimum conventionnel
Prime dite de "mono-rippage" attribuée aux équipages PL dont le service est effectuée avec un seul équipier de collecte, sur la base du volontariat.		Pour l'équipier de collecte : 20 euros par jour travaillé Pour le conducteur de PL : 15 euros par jour travaillé

- (1) Le nouvel accord d'entreprise précise que « les indemnités/primes/avantages versées ou accordées au titre d'une organisation du travail particulière seront dorénavant versées et calculées ou accordées dans les conditions et selon les modalités prévues par la convention collective de branche ». Or la convention collective nationale des activités du déchet ne prévoit pas de prime pour le ramassage des encombrants ou celui des déchets verts. Ces deux primes sont donc très probablement supprimées.
- (2) Primes ou indemnités non prises en compte pour le calcul de la rémunération brute.

Nouveautés : Suppression de nombreuses primes liées à l'organisation du travail, modification des règles de calcul du treizième mois et de la prime d'ancienneté. Pertes de rémunération seulement partiellement compensées pour les éboueurs actuellement en poste chez OTUS (puisque le complément individuel historique ne compense que les changements qui concernent la prime vacances, la prime d'ancienneté et le treizième mois).

Simulation du montant maximal des primes pouvant être perçues par un chauffeur (niveau III, échelon 2) hors intéressement et participation.

	Chauffeur		
	OTUS 2018	SEPUR 2018	OTUS 2020
prime d'ancienneté	3932	3435	3435
prime qualité/sécurité	0	1128	0
encombrants	2200	0	0
prime nuit	143	0	0
13ième mois	2587	2047,78	1788,88
prime vacances	517	0	0
Somme des primes perçues par an	9379	6610,78	5223,88
Différentiel SEPUR/OTUS et OTUS/OTUS		-2768,22	-4155,12

	Chauffeur		
	OTUS 2018	SEPUR 2018	OTUS 2020
prime d'ancienneté	3932	3435	3435
prime qualité/sécurité	0	1128	0
déchets verts	924	0	0
prime nuit	143	0	0
13ième mois	2587	2047,78	1788,88
prime vacances	517	0	0
Somme des primes perçues par an	8025,82	6610,78	5223,88
Différentiel SEPUR/OTUS et OTUS/OTUS		-1492,22	-2879,12